



Structure Locale d'Activité EEDF – Ambitions et Obligations légales et associatives

Obligations légales <i>(Prévue par le CASF – code de l'action social et des familles)</i>	Faisabilité par le groupe	Obligations associatives <i>(Prévu par le règlement général des EEDF)</i>	Faisabilité par le groupe	Ambitions du groupe <i>(À mentionner dans les PAD – projets d'animation et développement)</i>	Faisabilité par le groupe
<ul style="list-style-type: none"> • Télé-déclaration accueil de mineurs (TAM) : <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration annuelle (fiche initiale) - Déclaration des séjours - Déclaration trimestrielle (Fiches complémentaires) - Avoir le récépissé • Locaux d'accueil et de couchage de type ERP – R. (Établissement recevant du public – type R) • Ou autorisation du propriétaire du terrain pour les nuitées en extérieur. • Avoir une copie de l'attestation d'assurance sur les activités. • Fiches d'informations, d'autorisation parentale et sanitaire pour chaque participant. 		<ul style="list-style-type: none"> • Faire adhérer et cotiser tous les membres du groupe (enfants, jeunes et adultes). • Proposer des activités en lien avec le projet éducatif et donc la méthode scout. • Être en lien avec l'échelon régional et présent ou représenté aux réunions de cet échelon si invitation (congrès, comités). • Avoir une équipe de gestion et d'animation d'au moins 3 personnes dont un responsable et un trésorier. • Avoir un fonctionnement démocratique et laïque : <ul style="list-style-type: none"> - élections RESLA/TRSLA/Délégué AG + suppléant/équipe de gestion et d'animation. - maximum 4 mandats de 2 ans consécutifs pour le RESLA et le TRSLA. - chaque réunion de l'équipe de gestion et d'animation fait l'objet d'un compte rendu partagé. 			



<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un registre de présence des mineurs tenu pour chaque activité. • Avoir un registre des soins tenu pour chaque activité. • 1 personne qualifiée en direction. (1 BAFD/DSF pour plusieurs unités ou 1 RU par unités stagiaire RUSF ou qualifiés) 		<ul style="list-style-type: none"> • APL : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une APL (invitation min 15 jours avant). - Faire valider son APL par la région = envoi du compte rendu et des documents financiers dans le mois qui suit. - Organiser une réunion de préparation du congrès régional en invitant tous les adhérents de + de 16 ans du groupe. • Fonctionnement financier : <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser uniquement un compte ouvert par et dans la banque de l'Association, avec minimum 2 signataires. 			
<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'encadrement 1/12 min correctement qualifié (50% titulaire d'un diplôme d'animation). • Avoir une copie des diplômes des encadrants. • Avoir le projet éducatif. • Avoir le projet pédagogique. (année et séjours) • Effectuer le traçage des aliments consommés selon les recommandations. 		<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un budget annuel (année civil). • Tenir une comptabilité conforme aux règles comptables en vigueur. • Produire un compte de résultat annuel (année civil). • Avoir un « total des produits » supérieur à 10 000€ (valorisation du bénévolat compris). • Demander l'autorisation nationale avant l'achat ou l'acquisition d'un véhicule à moteur, la carte grise doit être établi au nom de l'Association et à l'adresse du siège national. 			

Faisabilité par le groupe : 0 / 1 / 2

0 : Nous n'y arrivons pas / 1 : nous y arrivons avec difficultés / 2 : nous y arrivons sans difficultés



Région :

Obligations légales	Faisabilité par la région	Obligations associatives	Faisabilité par la région	Ambitions	Faisabilité par la région
<ul style="list-style-type: none">• Celle d'une SLA pour les SLA rattachée.		<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre des objectifs de développement, de gestion, de formation, d'animations, fixés au Congrès.• Établir et assurer les liens entre les échelons local, régional et national.• Animer le réseau des responsables de la région.• Valider les activités des SLA (contenu, organisation, visites) : activités d'année et séjours.• Tenir une comptabilité de l'échelon régional.• Organiser au moins 2 Comités régionaux et 1 congrès sur l'année.• Élire une Équipe régionale lors du congrès.• Réunir l'équipe régionale.			



		<ul style="list-style-type: none">• Présenter chaque année un rapport financier et un rapport moral.• Faire élire des délégués à l'AG lors du Congrès.• Transmettre au dernier Comité Régional les documents relatifs à l'AG.• Valider les créations de structures.• Décider des fermetures de structures.• Participation aux APL des SLA de son périmètre.• Validation des SLA suites aux APL.• Accompagner les structures locales rattachées si elles le sont à la région.• Validation des activités ouvertes locales.• Être force de représentation auprès des services de l'état et des autres organisations (scoutisme, éducation populaire, ...).			
--	--	--	--	--	--

Faisabilité par l'ER ou ses représentants : 0 / 1 / 2

0 : Nous n'y arrivons pas / 1 : nous y arrivons avec difficultés / 2 : nous y arrivons sans difficultés